

Bourse Erasmus+ Etudes 2019/20

Publié le 21 novembre 2017 – Mis à jour le 10 avril 2019



Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement partenaire européen, **à partir de la deuxième année d'études (L2)** pour une durée comprise entre 3 et 12 mois à chaque cycle d'études : Licence (L), Master (M) ou Doctorat (D).

LES DESTINATIONS DE MOBILITÉ SONT CLASSÉES EN TROIS GROUPES:

Groupes pays	Bourse mensuelle
Groupe 1 Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270 €
Groupes 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 €
Groupe 3 Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 €

Paiement des bourses Erasmus Études

Sous réserve des financements européens disponibles, tous les étudiants sous statut Erasmus perçoivent **tout ou partie** de la bourse (au minimum 3 mois de financement).

Le versement se fait en deux fois :

1. tout d'abord **70% du montant total** auquel vous avez droit vous est versé à la réception par votre référent des relations internationales des documents suivants :

- Contrat de mobilité (2 exemplaires originaux complétés **signés manuellement**)
- Contrat pédagogique (un scan signé par votre enseignant référent en France)
- Certificat d'arrivée dans l'établissement d'accueil
- et après avoir passé le test sur la plateforme O.L.S (Online Linguistic Support)

2. puis les **30% restants** à la réception par votre référent des relations internationales des documents suivants :

- Certificat de fin de séjour dûment signé et tamponné par votre établissement d'accueil
- Après le passage du second test O.L.S puis de la...
- ...Soumission de votre rapport final sur la plateforme dédiée.

Il est impérativement demandé aux étudiants en mobilité de rester en contact avec leur référent des relations internationales tout au long de l'année et de consulter leur boîte mail régulièrement. Attention, les messages envoyés par les plateformes peuvent atterrir dans les spams ou les messages commerciaux. Il est donc demandé d'être vigilant quant à la réception et l'envoi des documents demandés.

Quel dossier remplir ?

Le kit de bourse Erasmus contient plusieurs documents et vous sera envoyé par votre référent des relations internationales après votre sélection afin que vous puissiez en faire la demande. Attention de ne pas confondre le "**contrat de mobilité**" avec le "**contrat d'études**" ("learning agreement").

Avant le départ

Contrat d'études (Learning Agreement)

Le contrat d'études est un document annexe qui vient préciser la liste des matières que vous allez suivre à l'étranger. Le contrat d'études doit être rendu avant les dates suivantes à votre référent pour pouvoir vous ouvrir le droit à cette bourse :

- Pour les étudiants partants au S1 ou toute l'année universitaire 2019/20, la date limite de dépôt du dossier Erasmus+ est fixée au **3 juin 2019**, à votre référent en composante.
- Pour les étudiants partants au S2, la date limite de dépôt du dossier Erasmus+ est fixée au **2 décembre 2019**.

Contrat de mobilité Erasmus+

Le contrat de mobilité encadre votre mobilité dans le cadre du programme Erasmus+, il s'agit d'un document contractuel qui doit être renvoyé en **deux exemplaires originaux et signé** (donc pas de photocopies) à votre référent des relations des relations internationales pour bénéficier de la bourse Erasmus+.

- Pour les étudiants partants au S1 ou toute l'année universitaire 2019/20, la date limite de dépôt du dossier Erasmus+ est fixée au **28 juin 2019**, à votre référent en composante.
- Pour les étudiants partants au S2, la date limite de dépôt du dossier Erasmus+ est fixée au **2 décembre 2019**.

Le test OLS (Online Linguistic Support)

Le test O.L.S en ligne dans une des 11 langues de travail proposées exception faite des personnes dont la langue concernée est la langue maternelle. Vous recevrez une invitation de @erasmusplusols.eu pour passer le test en ligne avant votre mobilité. Si vous obtenez un résultat inférieur à B2, une licence de cours vous sera automatiquement attribuée par cette plateforme ce qui vous permettra de suivre les cours en ligne durant votre mobilité. Si votre niveau est égal à C2 vous n'aurez pas besoin de refaire le test au retour. Le soutien linguistique en ligne soutient l'apprentissage des langues pour les participants au programme Erasmus+ mobilité. L'OLS propose aux participants aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue(s) étrangère(s) qu'ils utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certains participants sélectionnés peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences. Vous avez également la possibilité de suivre des cours dans la langue du pays (si ce n'est pas la langue du test), il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre référent RI dans votre composante.

Il est impérativement demandé aux étudiants en mobilité de rester en contact avec leur référent des relations internationales tout au long de l'année et de consulter leur boîte mail régulièrement. Attention, les messages envoyés par les plateformes peuvent atterrir dans les spams ou les messages commerciaux. Il est donc demandé d'être vigilant quant à la réception et l'envoi des documents demandés.

[A l'arrivée dans la faculté d'accueil](#)

Penser à bien envoyer le certificat d'arrivée au plus tard une semaine après votre arrivée. Celui-ci est à faire signer et tamponner par votre université d'accueil.

Au retour de l'étudiant

A votre retour il vous faudra impérativement envoyer les documents suivants :

- l'attestation de fin de séjour à faire signer et tamponner par l'université d'accueil et à renvoyer au plus tard une semaine après le retour
- test O.L.S en ligne (sauf pour les niveaux C2)
- soumettre un questionnaire d'évaluation de votre mobilité en ligne que vous recevrez sur votre e-mail directement de la Commission Européenne (vérifiez bien les spams et les messages commerciaux).

A défaut, vous êtes susceptibles de devoir rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue.

À consulter

[Subvention complémentaire mobilité Erasmus+ et handicap](#)

Guide de la mobilité sortante

[**Télécharger**](#)